



Conservatoire à Rayonnement Communal

Collège Évariste GALOIS

☎ : 04 78 04 07 51
✉ : conservatoire@meyzieu.fr

☎ : 04 78 31 50 21
✉ : 0692335n@ac-lyon.fr

NOTE D'INFORMATION CLASSES ORCHESTRES | 2024 – 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

(Élèves dans le **secteur scolaire** du collège **Évariste Galois** uniquement)



Retrait des dossiers à partir du **lundi 4 mars 2024**

⇒ Au conservatoire, au collège ou dans les écoles primaires de secteur.

**RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION AU PLUS TARD
LE VENDREDI 29 MARS 2024 AU CONSERVATOIRE**

- ◆ Concert-Présentation des instruments le **mercredi 3 avril 2024**
9h00-9h45 ou 10h00-10h45 (*l'horaire vous sera reconfirmé par le secrétariat*)
- ◆ Rencontre avec les parents le **mercredi 3 avril 2024 à 19h00**

CONDITIONS D'ACCÈS

La classe orchestre (CO) s'adresse à **des élèves débutants (n'ayant jamais pratiqué d'instrument)**, portant un vif intérêt à la musique et qui pourront :

- ◆ **Apprendre** la musique dans le contexte stimulant d'un orchestre.
- ◆ **En découvrir les exigences** (régularité du travail, respect des règles...) **et les joies** (plaisir instrumental, partage au sein du groupe et avec le public, progrès réalisés...)
- ◆ **Acquérir des bases solides** et vivre une expérience humaine et artistique porteuse de sens

ENGAGEMENT

- ◆ Le recrutement des élèves se déroule **au moment de l'inscription en 6^{ème}**.
- ◆ L'inscription en option musique suppose un **engagement de 4 années**.
- ◆ **Aucun désistement avant le terme indiqué ne sera possible**, à l'exception d'un déménagement ou d'une longue maladie.

La réussite **collective** est conditionnée à l'implication de chaque élève et au plein soutien de sa famille quant aux exigences de la pratique de la musique :

- ◆ **Assiduité** au cours d'orchestre et d'instrument et comportement exemplaire
- ◆ **Travail régulier et suffisant de l'instrument** à la maison faute de quoi le **maintien** de l'élève en Classe Orchestre **pourrait être remis en cause**.

CHOIX DE L'INSTRUMENT

Le candidat effectue **trois vœux par ordre de préférence** dans la liste proposée. L'attribution est réalisée dans le souci de constituer un effectif équilibré en instruments aigus / graves ; mélodiques / d'accompagnement...

- **Afin d'acquérir l'autonomie suffisante, l'élève garde le même instrument durant les 4 années.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION / RECRUTEMENT

- ♦ **Essai d'au moins 4 instruments** dans la liste suivante lors des créneaux d'essai **du 3 avril au 11 avril** (voir fiche d'inscription jointe) :
Flûte traversière, clarinette, saxophone, batterie/percussions, trompette, trombone/tuba, cor, guitare électrique, guitare basse/contrebasse, piano
- ♦ **La présence, le comportement lors du concert-présentation des instruments** par les professeurs **le 3 avril 2024**
- ♦ **Le choix de l'instrument et l'équilibre global du groupe.**
- ♦ Les demandes sont étudiées par une commission mixte Conservatoire / Collège.

L'admission est prononcée dans la limite des places disponibles (**maximum 16 élèves**)

⚠ **La scolarité est gratuite durant tout le collège pour les élèves en classe orchestre** ⚠

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

| Cours | Durée | Lieu | Professeur(s) |
|------------|-------------------|---------------|--------------------------------|
| Orchestre | 1h15 | Conservatoire | Du collège et du conservatoire |
| Instrument | 30 min à 2 élèves | | Du conservatoire |

INSTRUMENTS

Tous les instruments peuvent être prêtés gratuitement aux élèves. Un contrat est établi à cet effet précisant les dispositions à prendre pour **l'assurance obligatoire de l'instrument**. (*Renseignements au secrétariat du conservatoire*).

HORAIRES AMÉNAGÉS

Les cours de musique ont lieu durant les plages horaires prévues **dans l'emploi du temps du collège**. Cependant il pourra être demandé à l'élève de **venir une fois en plus au conservatoire** pour le cours d'instrument à un **horaire décidé ensemble par l'élève et le professeur**.

RESTITUTIONS

Concerts, spectacles, projets divers : ces temps de rencontre et de partage avec le public sont indissociables de toute pratique artistique.

⚠ **La participation aux manifestations artistiques organisées dans le cadre de la Classe Orchestre fait partie intégrante de la formation, elle est donc obligatoire.**

PÉDAGOGIE

L'apprentissage se fait par la pratique collective au sein d'un orchestre et concilie oralité, création, improvisation et compréhension du langage musical. Le répertoire est constitué d'arrangements ou de créations dans des styles variés (musiques de film, trad', jazz, rock, classique...), tenant compte des compétences des élèves.

Une fiche de suivi de la scolarité musicale est transmise aux familles trimestriellement **avec le bulletin scolaire**.

⚠ **Un élève ne pourra pas suivre simultanément la Classe Orchestre et une autre option proposée par le collège.**

RESPONSABILITÉS

Les élèves sont sous la responsabilité :

- De l'Éducation Nationale durant les cours et temps qui se déroulent au collège
- De la ville de Meyzieu uniquement durant les cours d'enseignement spécialisé
- Les parents sont informés par écrit de tout changement d'emploi du temps
- Pour les séances d'orchestres assurées conjointement par des enseignants du conservatoire et du collège, les cours sont assurés par le conservatoire en cas d'absence de l'enseignant du collège.

Un comportement, respectueux des élèves, des consignes données, des lieux et matériels, est exigé au conservatoire comme au collège. Des sanctions ou une exclusion pourront être prononcées le cas échéant.